

SOMMAIRE

04

ÉDITO,
Le mot du PDG

06

**LE CADRE DE NOTRE
ENGAGEMENT**

06

Quelques dates clés

06

Focus sur les accords
de Paris

07

**LES AXES DE NOTRE
AMBITION**

08

Réduire l'impact de nos
activités sur le climat

10

Réduire l'impact
de nos consommations
énergétiques

14

Travailler dans des
bâtiments écoresponsables

16

Favoriser
une consommation durable

18

Privilégier des modes
de transport plus durables

22

Promouvoir
un numérique responsable

26

Réduire et trier
nos déchets

28

Favoriser la biodiversité

30

**NOTRE
GOUVERNANCE**

30

La communauté de travail

36

Le chargé de mission et le
réseau des ambassadeurs

38

Le comité de pilotage
et la gouvernance

40

LES ACTIONS

Ce document est édité par
l'Agence de services et de paiement.

ASP
2 rue du Maupas
87 000 Limoges

Réalisation :
Mission communication et études

Coordination et rédaction :
Laurence Serrano, Moriane Morellec

Remerciements :
Bruno Barault, Christophe Bienfait, Reine Bourguignon,
Michel-Laurent Chapas, Cristina Contramaestre,
Francis Delage, Stephen Demesy, Valérie Diodonnat,
Guillaume Douheret, Pascal Drouin, David Farina,
Murielle Fiata-Hotin, Guillaume Furri, Olivier Guckert,
Nathalie Guymoyas, Laurent Lendormy, Micael Liber,
Hervé Matuchet, Sandra Moriceau, Lauranne Nicolas,
Lila Nedjimi, Gabrielle Pons, Joëlle Pruvost,
Charles Rilcy, Céline Roulet, Jean-Luc Roy,
Jérémy Tardien, Catherine Torres, Philippe Voisin,
Sylvain Vrignaud, Sonia Stojovic.

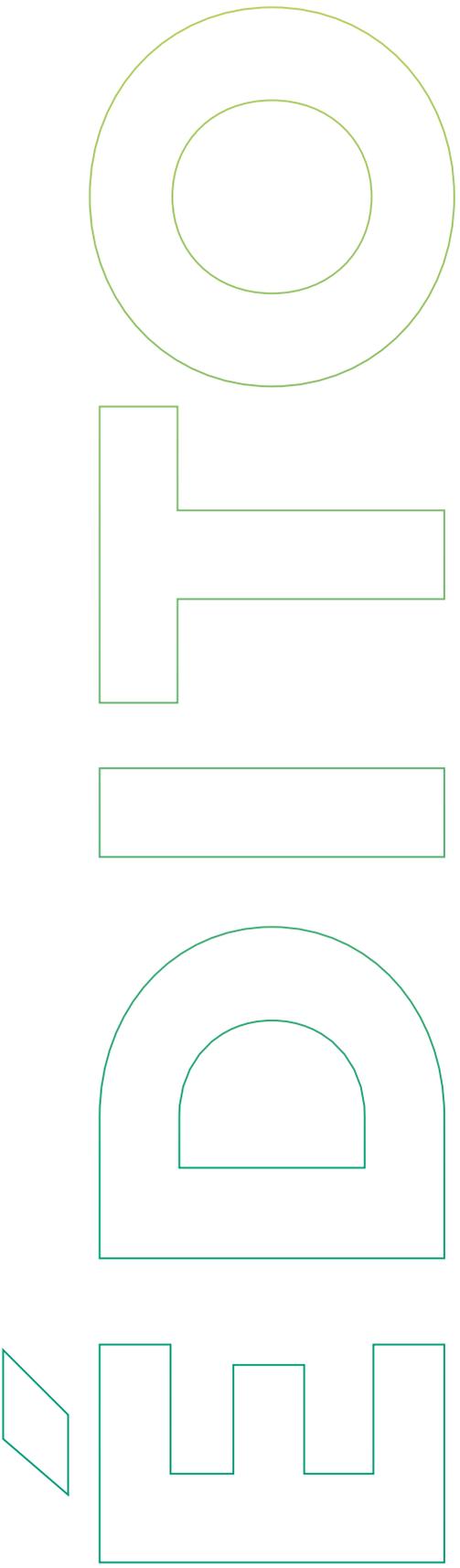
Création graphique :
Blanche Vedel

Impression :
Gendarmerie nationale - Limoges
Papier certifié PEFC



Crédits photos :
© Shutterstock, © ASP DR,
© Arnaud Bouissou - MEDDE / SG COP21

Mars 2024



Le mot du PDG

L'Agence de services et de paiement s'engage dans la mise en œuvre d'un programme pour réduire son empreinte écologique avec ses agents, ses tutelles et les décideurs publics pour lesquels elle intervient.

Désormais, la transition écologique constitue un chantier majeur de l'établissement dont le contour et la mise en œuvre ont fait l'objet d'une réflexion approfondie et d'une large concertation au sein de l'ensemble de la communauté de travail de l'Agence.

Cet engagement fait écho à la déclinaison au sein de la sphère publique d'un plan «**Services publics écoresponsables (SPE)**» qui porte, pour les services publics, l'ambition d'accélérer cette transition au sein de leur fonctionnement et de leurs missions.

La déclinaison de ce plan au sein de l'ASP s'articule de façon cohérente avec sa stratégie globale. Ses actions s'inscrivent ainsi dans les attendus du contrat d'objectifs et de performance et les projets de service qui fixent respectivement, pour la période 2024-2029, les grandes orientations et les programmes opérationnels de l'établissement.

Au-delà de cet objectif principal de **réduire l'impact de notre activité sur l'environnement**, s'engager dans cette démarche, c'est aussi créer un véritable projet d'établissement, partagé par tous, autour de valeurs communes.



Stéphane Le Moing.
Président-directeur général

Cet engagement, nous pouvons le partager en externe pour renforcer notre marque employeur.

Le premier volet de cette mobilisation s'articule autour de deux séries d'actions.

La première série est liée à **la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), issues de l'activité de l'établissement, avec la mise en œuvre d'un Bilan carbone®**. Un premier Bilan carbone® a été réalisé en 2022, le suivant est prévu en 2024. Ce document a permis aux agents de s'interroger sur l'impact environnemental de leurs actions au quotidien. Son objectif est double : identifier les postes les plus émetteurs de gaz à effet de serre et élaborer un plan d'action pour les réduire sur les prochaines années au sein de l'Agence.

La seconde série porte sur **l'objectif d'acheter et de consommer de façon écoresponsable** grâce à l'intégration de clauses en faveur du développement durable dans les marchés publics de l'ASP, avec **le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables**, paru en 2022 et couvrant la période 2022-2025.

Au-delà de ces documents de référence, l'établissement a adopté **une démarche participative** à travers la mobilisation de ses agents, au second semestre 2023, pour proposer des actions à mettre en œuvre. Ce sont ainsi **plus de 500 actions** qui ont été proposées sur des sujets aussi variés que la disparition des passoires énergétiques

dans nos investissements immobiliers, la réduction de la consommation énergétique de nos salles informatiques, la mise en place d'un plan de mobilité partagé, le développement des mobilités douces, le développement d'un numérique responsable, la promotion des écogestes...

Ce premier plan sur la transition écologique vous présente des actions dont certaines ont déjà démarré, d'autres ont été votées pour une mise en œuvre à moyen terme, quand d'autres n'en sont qu'au stade de l'intention.

Dès 2024, et pour les années à venir, la communauté de travail va s'engager dans leurs déploiements dans ses différents sites. Cette approche, que j'ai souhaitée très participative dans une première démarche ascendante (phase de « bottom-up ») pour faire émerger des idées, permet aujourd'hui aux agents de mieux se réapproprier leur mise en œuvre.

Votre participation à la mise en place de ces actions est un gage de leur réussite : **vous êtes partie prenante des défis collectifs à relever**. Chacun agit à la hauteur de son envie et de sa capacité à faire au regard des multiples solutions à déployer car il n'existe pas de solution miracle.

C'est ce grand défi, que nous allons relever ensemble, car nous sommes tous concernés. ■

LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT

Alignée sur le **cadre réglementaire et législatif de l'État français** et sur les **objectifs de l'accord de Paris sur le climat**, l'Agence de services et de paiement s'engage pleinement dans la **transition écologique**.

2015

Accord de Paris sur le climat

2015-2020

Plan interministériel administration exemplaire

2020

Plan Services publics écoresponsables

2023

« France Nation Verte »

Focus sur : L'accord de Paris



En vue de lutter contre les changements climatiques, les dirigeants mondiaux réunis à la **Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21)** à Paris ont adopté l'historique accord de Paris.

À ce jour, **194 Parties (193 pays ainsi que l'Union européenne)** y ont adhéré.

L'accord énonce **des objectifs à long terme destinés à inciter l'ensemble des nations** à :

- **réduire** considérablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans le but de limiter à 2°C le réchauffement planétaire au cours de ce siècle présent ;
- **réévaluer** les engagements nationaux tous les cinq ans ;
- **fournir** aux pays en développement des ressources pour faire face au changement climatique.

LES AXES DE NOTRE AMBITION

L'ASP souhaite engager des actions dans **trois grands domaines** : la gestion des bâtiments, la mobilité et le numérique.

Stéphane Le Moing, PDG de l'ASP

Trois grands domaines concentrent l'essentiel de notre consommation d'énergie : la **gestion des bâtiments** avec la nouvelle doctrine immobilière de l'État, qui nous invite à faire le lien entre les questions de développement durable et l'évolution des modalités de travail ; la **mobilité**, avec les déplacements liés aux contrôles agricoles, mais surtout les trajets domicile-travail ; le **numérique**, qui a à la fois des impacts positifs et négatifs en termes d'empreinte carbone et de consommation de ressources naturelles, et dont l'usage est un facteur essentiel de cet équilibre. Engagés dans la dématérialisation de nos activités, nous avons là un levier d'action essentiel.*

Extrait du discours de lancement de la démarche de transition écologique à l'ASP le 19 septembre 2023

Le calendrier de l'ASP

2024

- **Janvier/février** : sélection des actions qui émanent des agents et des directions
- **Mars** : validation du Plan sur la transition écologique de l'ASP au conseil d'administration et présentation aux agents

Toute l'année

- **Suivi des actions** mises en œuvre dans l'établissement
- **Animation du réseau** des ambassadeurs de la transition écologique
- **Formation** au « B.a.-ba du climat » (Centre national d'enseignement à distance)
- **Communication** auprès de l'ensemble de la communauté de travail

À partir de 2025

- **Parution du prochain Bilan carbone®** de l'ASP qui portera sur l'année 2024
- **Poursuite** du déploiement et du suivi des actions



* Source : Bilan carbone® ASP 2022

RÉDUIRE L'IMPACT DE NOS ACTIVITÉS SUR LE CLIMAT

En 2022, l'ASP a réalisé, avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (ou BEGES*) induites par l'ensemble de ses activités dont les résultats sont accessibles sur le site de l'Ademe.

L'ASP a fait le choix d'avoir un Bilan carbone® au périmètre (« scope ») le plus large possible, c'est-à-dire étendu aux trajets domicile-travail, afin de se projeter sur l'ensemble des dimensions.

Trois scopes ont été étudiés



Scope 1

Émissions directes générées par l'activité de l'entreprise



Scope 2

Émissions indirectes associées aux énergies que l'entreprise achète



Scope 3

Émissions indirectes induites par l'activité de l'entreprise

* Le BEGES est une obligation instaurée par la loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010. Il s'impose notamment aux personnes morales de droit public de plus de 250 employés. Il doit être renouvelé, a minima, tous les 4 ans.

Émissions de CO₂ induites par les activités de l'ASP en 2021



10 729

TONNES ÉQUIVALENT CO₂



6 700

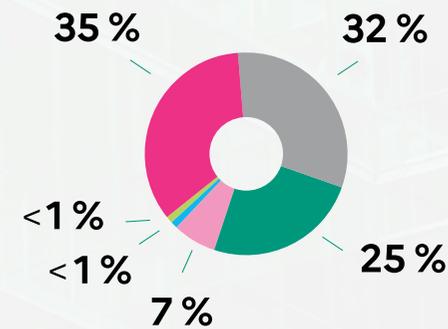
ALLERS-RETOURS PARIS-NEW-YORK EN AVION



1 000

TOURS DU MONDE EN VOITURE

Répartition des émissions de CO₂ de l'ASP en 2021 :



ACHATS DE BIENS ET SERVICES



DÉPLACEMENTS domicile-travail et professionnels



IMMOBILISATIONS bâtiments, mobiliers, matériels, véhicules de service



ÉNERGIE DES BÂTIMENTS



CLIMATISATION



DÉCHETS

RÉDUIRE L'IMPACT DE NOS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Afin d'être alignée sur les objectifs fixés par le décret tertiaire (voir encadré p.12), l'ASP a mis la réduction des consommations énergétiques au cœur des investissements du prochain schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), portée par la direction Financière, Juridique et Logistique (DFJL).

 Trois questions à Francis Delage, référent fonctionnel à la direction Financière, Juridique et Logistique, en charge du Bilan carbone® et de la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.



Francis Delage

Pourquoi l'ASP doit-elle réduire sa consommation énergétique ?

Tout d'abord, pour répondre aux consignes de l'État, notamment à la circulaire de novembre 2022, et participer aux objectifs du plan de sobriété énergétique qui vise une réduction de la consommation nationale de 10 % en 2024. Par ailleurs, en tant qu'établissement public, l'Agence se doit d'être exemplaire sur un sujet qui contribue à la réduction de son empreinte environnementale et des dépenses publiques.

Quelles actions vont être mises en œuvre et à quelle échéance ?

Pour les actions liées aux bâtiments de l'ASP, le service logistique et patrimoine est à la manœuvre depuis un an pour planifier une stratégie d'intervention (cf. p.11) et le sera encore. La transition écologique des bâtiments de l'ASP est au cœur du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2025-2030 : isolation, éclairage LED, systèmes de régulation de chauffage et d'éclairage, mise en place de panneaux photovoltaïques sur nos sites en propriété (et même sur nos sites en location, en relation avec nos propriétaires) font partie des nombreuses propositions étudiées.



Quel rôle jouent les agents dans la réduction des consommations énergétiques de l'ASP ?

Si tous les agents de l'ASP pratiquaient les **écogestes au bureau**, nous pourrions économiser de l'ordre de 10 % sur les consommations énergétiques :

- régler son chauffage à 19°C maximum, et l'éteindre ou le réduire quand le bureau est inoccupé ;
- indiquer 26°C pour la climatisation ;
- éteindre l'éclairage chaque fois que c'est possible et les écrans qui restent en veille ;
- ne pas remplir une bouilloire et la faire chauffer à 90°C quand on n'a besoin que d'une tasse de thé ;
- éviter les impressions inutiles...

Les petits gestes ont un véritable impact positif sur la facture quand ils sont démultipliés ! ■



Les diagnostics de performance énergétique



Les bâtiments en propriété

L'ASP a réalisé des diagnostics de performance énergétique (DPE) sur les bâtiments dont elle est propriétaire. Les premiers résultats sont positifs : la plupart des bâtiments ont une performance énergétique moyenne classée C, et sont même en mesure d'atteindre les objectifs 2030 du décret tertiaire, sans travaux majeurs.

- Le site de Limoges de la direction régionale Nouvelle-Aquitaine bénéficie même d'une performance énergétique classée B, grâce à la récente réfection et isolation de sa toiture et l'installation de pompes à chaleur pour le chauffage et la climatisation.
- Le bâtiment de Clermont-Ferrand de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes va bénéficier d'importants travaux de rénovation qui le feront évoluer de C vers la lettre énergétique B, lui permettant d'atteindre tous les objectifs à l'horizon 2050.

Les bâtiments en location

L'ASP interroge tous ses bailleurs afin de connaître le classement énergétique des bâtiments et de savoir si des travaux d'amélioration seront planifiés pour atteindre les seuils fixés par le décret tertiaire.

Un outil connecté pour suivre nos consommations

Côté suivi des consommations énergétiques, l'ASP s'est dotée d'un outil connecté aux compteurs et abonnements électriques. Cet outil permettra de visualiser chaque mois les consommations, d'identifier les bâtiments les plus énergivores, d'ajuster les puissances d'abonnement tout en mesurant l'impact d'actions de sobriété locales.



Le décret tertiaire

Le décret tertiaire – aussi appelé décret de rénovation tertiaire – impose aux entreprises l'amélioration de la performance énergétique du parc des bâtiments à usage tertiaire, instaurée par la loi Grenelle II en 2010.

Ce dispositif a deux objectifs :

1. **réduire** le niveau des consommations d'énergie annuelle finale : 40 % d'ici 2030, 50 % d'ici 2040, 60 % d'ici 2050 ;
2. **atteindre** un seuil de consommation maximum (en kWh/m²/an) pour les bureaux et services publics, les bâtiments d'enseignement (maternelles, collèges...), etc.



Éclairer les parties communes avec des LED

La direction interrégionale Bretagne - Pays de la Loire a fait le choix, pour son site de Nantes, de remplacer l'éclairage de ses locaux par des LED, dans l'ensemble de ses parties communes (couloirs, salles de réunion, cafétéria...).

En effet, les luminaires des communs restent allumés une grande partie du temps d'ouverture. Par ailleurs, ces luminaires utilisent des ampoules fluorescentes qui peuvent être facilement remplacées par des équivalentes en technologie LED.

Les 89 luminaires ont donc été remplacés par des ampoules LED (vendues 21 € l'unité), ce qui représente un budget de 1 869 € pour une économie de 2 492 W/h. De plus, la lumière plus blanche et douce (et très confortable) est appréciée par les agents.

Au siège de l'ASP à Limoges, le remplacement des luminaires néon par des LED a également été fait sur les deux niveaux du parking. Ce remplacement permettra de **consommer cinq fois moins d'électricité ! Soit, un investissement de 17 000 €, amorti en moins de 10 ans.**

Le saviez-vous ?

Les LED consomment peu d'électricité (8 W/h en substitution de deux ampoules fluorescentes d'un total de 36 W/h), pour un éclairage sensiblement équivalent (700 lumens) et durent longtemps (jusqu'à 40 000 h). De quoi compenser leur prix d'achat !

Campagne sur les écogestes : au bureau aussi, il faut les adopter !

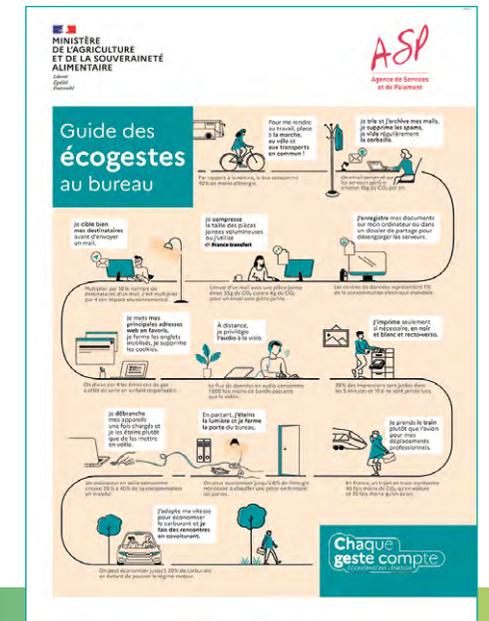
Inspirée par une campagne du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'ASP a mobilisé toute sa communauté de travail à travers une campagne autour des écogestes qui a été relayée au 3^e trimestre 2023.

Des piqûres de rappel seront effectuées autour de ces enjeux tout au long de l'année 2024.



Dépliant A5

Affiche A3 et A2



Guide des écogestes au bureau

Changer ses habitudes pour appliquer les écogestes, c'est prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de chacune de nos actions. En quelque sorte, c'est adopter un comportement écocitoyen.

TRAVAILLER DANS DES BÂTIMENTS ÉCORESPONSABLES

À l'ASP, les immobilisations (bâtiments, mobiliers, matériels, véhicules de service...) sont **le troisième poste le plus émetteur de gaz à effet de serre**. C'est pourquoi la **rénovation énergétique** de ses bâtiments joue un rôle central dans la réduction de ses émissions.

Trois questions à **Guillaume Furri**, directeur régional Auvergne-Rhône-Alpes et son adjoint, **Philippe Voisin**.



Guillaume Furri

Pourquoi avoir choisi de rénover le site de Clermont-Ferrand ?

Guillaume Furri : Le site de Clermont-Ferrand a été construit en 1989 et l'ASP en est propriétaire depuis 1997. Le bâtiment n'est plus aux normes actuelles, tant d'un point de vue énergétique (décret tertiaire) que de l'aménagement intérieur. Des travaux sur le chauffage ont pu être engagés en 2020 avec la mise en place d'une pompe à chaleur. Malgré l'amélioration apportée, la mauvaise isolation des huisseries et la vétusté du toit-terrasse nuisent au confort des agents.

Philippe Voisin : Cette rénovation résulte d'une demande récurrente de la communauté de travail de disposer d'un bâtiment plus adapté au climat continental dans un contexte de réchauffement climatique.

Quelles sont les actions qui vont être mises en œuvre ?

Guillaume Furri : En lien avec la direction Financière, Juridique et Logistique (DFJL), nous prévoyons un bouquet de travaux pour réduire la consommation énergétique du bâtiment et améliorer le confort des agents. Les huisseries seront ainsi changées, le système de circulation d'air sera rénové, l'éclairage sera révisé et l'étanchéité du toit-terrasse sera assurée. Nous profitons également de ces travaux pour refaire le cheminement piéton autour de la direction régionale et engager des travaux d'aménagement intérieur sur le rez-de-chaussée pour optimiser l'utilisation de l'espace et intégrer de nouveaux besoins.

Comment avez-vous travaillé avec les agents de ce site ?

Philippe Voisin : Des points sur ce dossier sont réalisés systématiquement avec les représentants du personnel lors des réunions du comité social d'administration (CSA). De plus, en décembre 2023, un groupe composé de représentants du personnel, d'agents de chaque service et de l'assistant de prévention a été constitué. Ce groupe est mobilisé pour le travail engagé sur l'aménagement intérieur. Enfin, un comité de suivi trimestriel réunira la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, la DFJL et les représentants du personnel pour suivre l'avancement des travaux.



Philippe Voisin

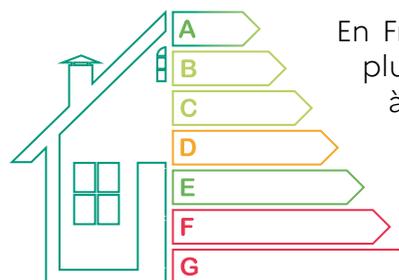
Données clés

- L'ASP est propriétaire des locaux de son site de Clermont-Ferrand
- Superficie de 1228 m²
- Capacité d'accueil de 81 personnes
- Estimation budgétaire des travaux : 800 000 €



La rénovation énergétique des logements

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires répond à un **triple enjeu** : **lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie des Français**.



En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27 % des émissions de CO₂ et près de 45 % de la consommation d'énergie finale.

Le secteur du bâtiment a donc un rôle central à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

FAVORISER UNE CONSOMMATION DURABLE

Les achats de biens et services représentent plus d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre de l'ASP. C'est pourquoi l'Agence a mis en place **une stratégie d'achats durables**, encadrée notamment par le **Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)**.



Trois questions à Jérémie Tardien, chef de projet achats durables à la direction Financière Juridique et Logistique.

Pourquoi une stratégie d'achats durables à l'ASP ?

En tant qu'opérateur de l'État, l'ASP se doit d'être exemplaire tout en respectant le Code de la commande publique. Ce dernier est aujourd'hui fortement impacté par les différents textes que sont la loi climat et résilience, la loi anti-gaspillage et économie circulaire, ou encore la loi de réduction de l'empreinte environnementale du numérique en France.



Jérémie Tardien

Le SPASER, c'est quoi ?

Le SPASER permet de :

- **promouvoir** la culture et la connaissance de l'achat durable au sein de l'Agence ;
- **faciliter** l'accès à des personnes éloignées de l'emploi, par le biais des marchés publics ;
- **participer** à la transition écologique en pratiquant un numérique responsable ;
- **garantir** à nos partenaires économiques, actuels et à venir, une commande publique juste, transparente et équilibrée ;
- **réaliser** des projets d'achats qui intègrent un besoin juste et économe en termes d'énergie, de ressources et de prix.

Quelles actions sont en cours ?

Nous travaillons à une procédure d'achat pour du matériel reconditionné. Nous souhaitons aussi progresser sur la connaissance de notre tissu fournisseur et engager une évaluation sous l'angle de la responsabilité sociale et environnementale de ces acteurs. Ces actions collectives ont pour objectif d'inscrire l'Agence dans les problématiques actuelles rencontrées par la société.

En contribuant tous, nous ferons de l'ASP une Agence vertueuse et engagée. ■



Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Du mobilier d'occasion

La direction Financière Juridique et Logistique dispose également **d'un marché d'acquisition de mobilier seconde main**, qui peut être utilisé lors de la création de nouveaux espaces de travail ou pour remplacer du mobilier existant. Dans le cadre de ce marché, du mobilier a été acheté pour les sites de Limoges et de Nancy.



L'utilisation de mobilier de seconde main est à la fois économique et écoresponsable. Il permet également l'aménagement ponctuel d'espaces pour des équipes en renfort sur certains projets.

85 %
des marchés notifiés en 2023 comportent une dimension environnementale

70 %
des marchés notifiés en 2023 suite à une mise en concurrence comportent un critère de choix en lien avec le développement durable

76 %
des marchés notifiés pour la DNSI intègrent une annexe environnementale (ou RSE)

Le Bilan carbone® des prestataires de la direction du Numérique et des Systèmes d'Information

Le Bilan carbone® des prestataires vise à **évaluer l'impact environnemental d'une organisation**. Cette évaluation est particulièrement pertinente dans le contexte de la transition écologique et de la durabilité.

Des Bilans carbone® seront dorénavant demandés aux entreprises qui travaillent

pour l'ASP à travers ses appels d'offre. Cette action a pour objectif de motiver les partenaires de l'établissement à réaliser un tel bilan, afin de rendre transparentes la communication, la gestion des risques, la compétitivité sur le marché et la conformité réglementaire.

PRIVILÉGIER DES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES

À l'Agence, les déplacements domicile-travail et les déplacements professionnels représentent 32 % des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, une prise de conscience est nécessaire pour un changement d'habitudes et **une transition vers des mobilités douces et partagées, ce qui demande une implication de toute la communauté de travail.**



Trois questions à **Olivier Guckert**, expert informatique régional et ambassadeur de la transition écologique, pour présenter la démarche **Mobilité active, transports en commun et covoiturage** dans la direction régionale Grand Est



Olivier Guckert

Pourquoi avoir choisi de vous investir sur ce sujet ?

Fin 2023, nous avons analysé les données du Bilan carbone® de l'Agence, déclinées au niveau de la direction régionale Grand Est. Elles mettent en évidence **l'importance des déplacements domicile - travail**, avec des différences notables entre les sites. C'est donc un point important de l'action que les ambassadeurs mèneront en 2024.

Quelles sont les actions que vous souhaitez mettre en œuvre ?

Nous cherchons à diminuer notre impact en favorisant **les mobilités actives (marche, vélo,...), les transports en commun et le covoiturage**. Plusieurs actions sont envisagées en ce sens. Elles pourraient être regroupées dans un plan de déplacement par sites, voire, en collaboration avec les organisations voisines, dans des plans de déplacement inter-entreprises.

Nous pouvons commencer par poser sur une carte, de manière anonyme, les lieux d'habitation des collègues pour étudier les options et favoriser le covoiturage. L'utilisation des mobilités douces nécessite aussi, par exemple, de pouvoir garer son vélo de manière sécurisée.



Comment allez-vous avancer avec les agents ?

Cette démarche ambitieuse peut nécessiter **des formations pour les ambassadeurs de la transition écologique**. Nous voulons aussi faire participer l'ensemble des agents à cette démarche et solliciterons l'intervention des représentants des collectivités locales comme les autorités organisatrices de la mobilité (AOM). ■



L'abri à vélos au siège de Limoges

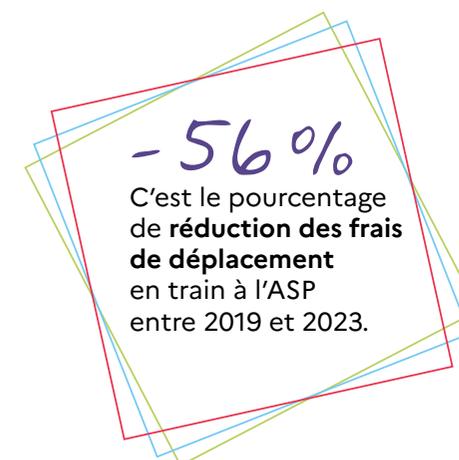


Le siège de l'ASP de Limoges finalise un nouvel abri à vélos, qui répond :

- aux obligations de la loi d'orientation des mobilités, en créant des espaces de stationnement pour les vélos ;
- à un besoin de stationnement de vélos en constante augmentation pour limiter le stationnement sauvage (contre les mobiliers extérieurs, les murs, les arbres, etc.). Ce nouveau local à vélos va permettre de doubler l'offre d'accueil par rapport à l'existant ;
- à la réduction de l'impact environnemental et l'empreinte carbone de l'établissement en utilisant principalement des matériaux naturels ;
- au maintien et au développement de la biodiversité grâce à la toiture végétalisée.

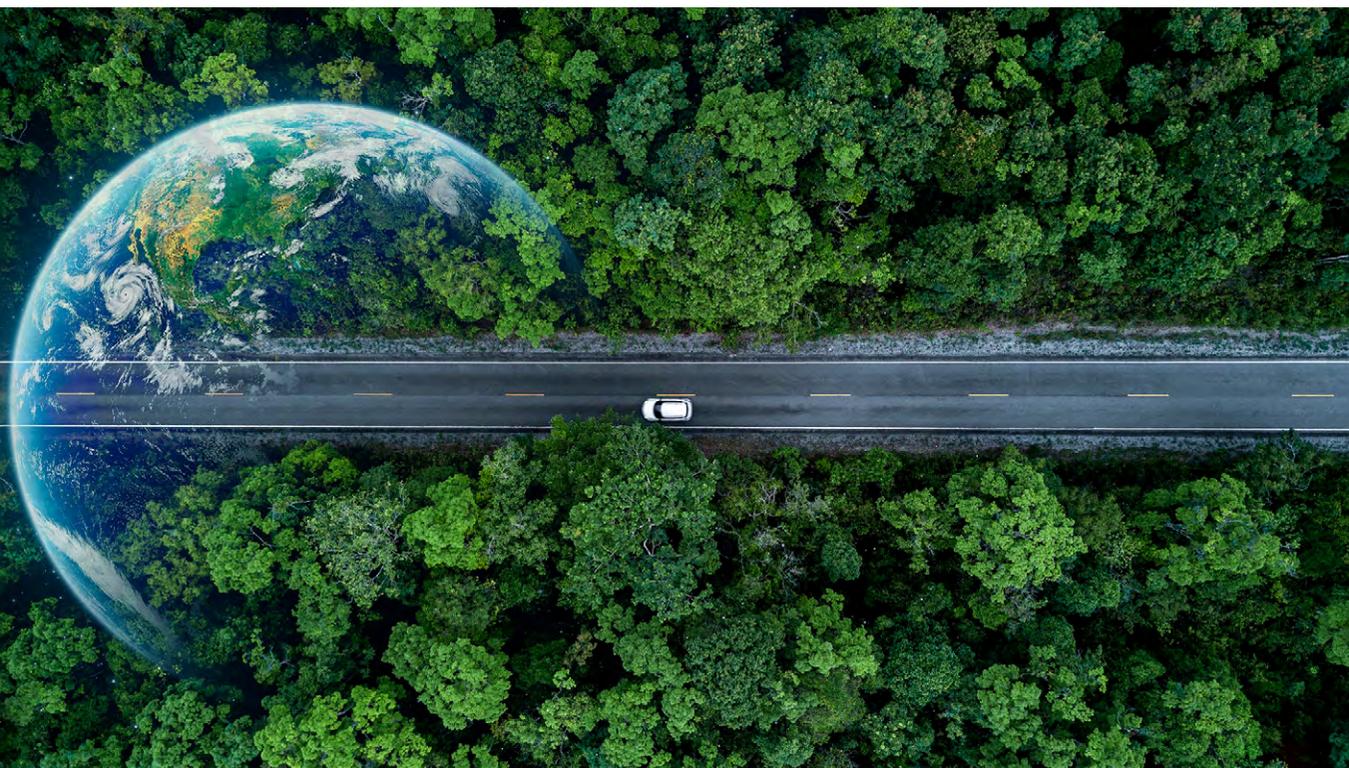


Une réduction significative des déplacements des agents de l'ASP



En effet, alors même que l'activité de l'ASP a augmenté, **la généralisation de nouvelles pratiques de travail** post-Covid, et notamment le recours à la visio-conférence, tant en interne qu'avec les partenaires extérieurs, a modifié les comportements.

Cette réduction des déplacements est à la fois positive pour l'environnement, le budget de l'établissement mais aussi la qualité de vie des agents à l'Agence.



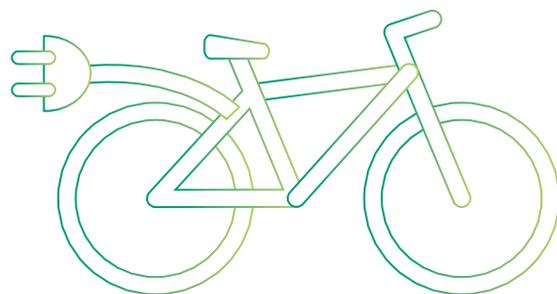
La mobilité douce et partagée

Au sein de la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, **un groupe écoresponsabilité a été créé spontanément à l'automne 2022**. Composé de douze agents de tous les services de la DR (six à Lyon et six à Clermont-Ferrand), il a permis de mener de nombreuses actions à l'échelle locale, notamment autour des mobilités douces et partagées.

- La direction régionale a notamment participé à **un challenge régional de la mobilité en juin 2023 avec 1 941 kilomètres économisés**.
- En partenariat avec Goodwatt, entreprise de prêt de vélos électriques pour les salariés, des agents de sites de Lyon et Clermont-Ferrand

ont également pu s'essayer au vélo électrique sur leurs trajets domicile-travail.

- **Un plan de déplacement inter-entreprise** est également en cours de constitution.



Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, les membres du groupe écoresponsabilité témoignent



Valérie Diodonnat

Avec le groupe écoresponsabilité, j'espère mettre en place **des écogestes dans le milieu professionnel**.



Lila Nedjimi

J'ai intégré le groupe écoresponsabilité afin de mettre **du vert dans le budget de fonctionnement** de la direction régionale, en favorisant des dépenses qui ont un impact positif sur l'environnement.



Céline Roulet

Depuis plusieurs années, **j'ai modifié certains de mes comportements** en termes d'achats, d'alimentation, de recyclage, entre autres. Je pense que la citoyenne que je suis doit également agir dans la réduction de l'empreinte carbone de la communauté de travail.



Joëlle Pruvost

Je suis dans l'apprentissage-joyeux-de l'anti-gaspillage et du moins et mieux. J'ai une certaine fascination pour la décroissance, l'auto-suffisance, le dépouillement. Je crois qu'en matière d'écoresponsabilité, **il faut essayer de faire sa part, mais ensemble**.



Michel-Laurent Chapas

Je réfléchis et je m'interroge sur mon impact en tant qu'individu d'un pays riche. J'essaie de mettre en œuvre dans mon quotidien le maximum d'actions. **Rejoindre ce groupe, c'est partager ces expériences et essaimer des pratiques vertueuses**.



Guillaume Douheret

J'ai rejoint le groupe pour **mettre un peu de vert dans mon quotidien**.



Gabrielle Pons

J'ai pris conscience que les efforts réalisés dans ma vie personnelle peuvent être transposés dans mon environnement de travail. J'ai donc été volontaire pour mettre en œuvre, au sein de la direction régionale, des pratiques écoresponsables. Pour moi, le but de ce groupe est de **dynamiser les pratiques et d'accompagner les agents pour favoriser leur engagement**.



Nathalie Guymoyas

J'ai l'espoir que **notre groupe fera avancer un tout petit peu les choses** dans le bon sens, ne serait-ce que dans les idées des collègues.



Sylvain Vrigrnaud

Parce que je suis plus écologique que la Nature !

PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans un contexte de transformation numérique et de croissance des usages, **l'impact environnemental du numérique fait l'objet d'une prise de conscience sociétale forte** qui appelle des réponses.



Trois questions à **Hervé Matuchet**, directeur adjoint à la direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI).

Quelle est la stratégie numérique responsable de l'ASP ?

La stratégie numérique responsable de l'ASP doit concilier la transformation digitale avec des préoccupations environnementales, sociales et éthiques. Elle s'adresse non seulement à notre communauté de travail mais plus largement à nos partenaires et fournisseurs.

Dans le développement d'une telle stratégie, nous devons donc intégrer l'évaluation de l'empreinte environnementale des activités numériques, l'efficacité énergétique des infrastructures et technologies (serveurs économes en énergie, data centers verts), l'économie circulaire pour la gestion des équipements, la transparence et la responsabilité en termes de communication, l'innovation durable, la formation et la sensibilisation des agents et l'encouragement de partenariats responsables.



Hervé Matuchet

Ainsi, nous pourrions créer une entreprise plus durable, socialement responsable et éthique, et qui attirera certainement de nouveaux talents.

Pourquoi l'ASP doit s'engager dans cette démarche ?

Cette démarche de responsabilité numérique répond à des enjeux sociétaux qui nous concernent tous. S'engager n'est pas seulement une obligation morale, c'est également une stratégie intelligente, susceptible d'apporter des avantages significatifs à long terme.

Quels sont les attendus vis-à-vis de la communauté de travail ?

Que cette communauté de travail adhère, contribue et participe à cette démarche ! En alignant la communauté de travail avec les objectifs de responsabilité numérique de l'Agence, celle-ci peut créer une culture durable et responsabilisante qui contribue à la réussite de ses initiatives.

S'engager dans le numérique responsable, c'est un signal fort de la direction générale à la communauté de travail et à ses partenaires. Cette dimension est dorénavant à intégrer dans les processus des choix de technologies, des bonnes pratiques, et d'incarnation de valeurs. ■



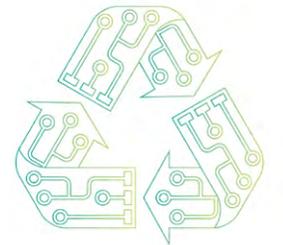
Élaborer une stratégie d'entreprise sur l'achat, le recyclage et le don de matériel informatique

La mise en place d'une stratégie d'entreprise sur l'achat, le recyclage et le don de matériel informatique a pour but de **contribuer significativement à sa durabilité tout en véhiculant une image positive de l'établissement**. En adoptant une approche holistique, cette stratégie peut contribuer à **réduire l'empreinte environnementale de l'ASP**, favoriser l'innovation durable et renforcer les liens ténus entre la technologie et l'environnement.

Prolonger la vie des matériels informatiques

Adopter des pratiques pour prolonger la vie du parc informatique permet de **minimiser son empreinte environnementale** tout en **maximisant la valeur des investissements en équipements**. Ainsi, la direction du Numérique et des Systèmes d'Information (DNSI) prévoit de :

- **faire** de la maintenance préventive, plutôt que de remplacer complètement un PC ;
- **utiliser** des logiciels de gestion des actifs pour suivre l'exploitation des logiciels ;
- **éduquer** les utilisateurs finaux sur les bonnes pratiques (éteindre les ordinateurs non-utilisés...);
- **réinitialiser et réattribuer** les matériels en interne, et acheter des matériels reconditionnés ;
- **réformer** les postes en fin de vie ;
- **optimiser** l'attribution des matériels et des postes de travail pour tendre au maximum vers un seul poste par agent (sauf exception : contrôleurs terrain, travailleurs en situation de handicap, certificat médical).



En 2020, le numérique représentait 2,5 % de l'empreinte carbone annuelle de la France et 10 % de sa consommation électrique annuelle.

Le numérique est au croisement des problématiques de :

- **climat** (émissions de gaz à effet de serre),
- **préservation** de la biodiversité et des ressources (eau, terres rares),
- **économie** circulaire et gestion des déchets.

Sensibiliser et former au Green IT

La sensibilisation et la **formation au Green IT** (technologies de l'information vertes) sont cruciales pour **encourager des pratiques informatiques durables au sein de l'ASP**. La « **Fresque du numérique** » sera un outil visuel et interactif utile pour illustrer les enjeux environnementaux liés aux technologies de l'information.

Sensibiliser les agents, utiliser des exemples concrets, dispenser des formations sur les bonnes pratiques en matière de Green IT : autant d'actions qui permettent de prendre conscience et d'agir sur notre impact sur l'environnement.

La **DNSI encourage une culture axée sur la durabilité** pour prendre des décisions informatiques plus respectueuses de l'environnement.

Wi-Fi : couper la nuit, réduire la puissance du signal

Éteindre les bornes Wi-Fi lorsqu'elles ne sont pas utilisées contribue à réduire la consommation d'énergie, ce qui a des impacts positifs pour l'environnement.

En adoptant des pratiques économes en énergie, **nous participons directement à la préservation des ressources et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre** associées à la production d'électricité pour le fonctionnement des équipements.

S'équiper de matériels plus respectueux de l'environnement

En juillet 2023, **l'ASP a fait le choix de remplacer tous les copieurs en métropole par des machines en location**, avec des fonctionnalités qui participent à la réduction de leur empreinte carbone :

- numérisation facilitée,
- impression par défaut en noir et blanc,
- fonction « follow me » pour imprimer depuis n'importe quel copieur après une authentification,
- suppression des impressions orphelines, entre autres.

Ces fonctionnalités permettent de **réduire considérablement les dépenses en papier, les consommations d'encre et l'utilisation de ressources énergétiques**.

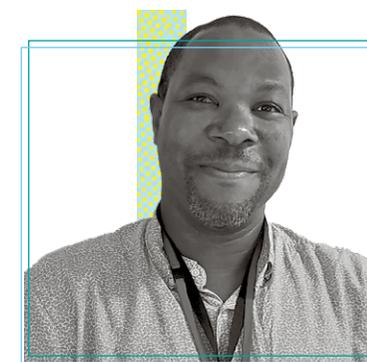
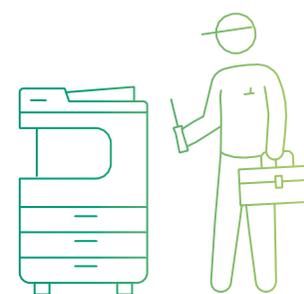
Du matériel informatique reconditionné dans les directions interrégionales Antilles-Guyane et Océan Indien

Les directions interrégionales Antilles-Guyane et Océan Indien ont mené **une consultation pour la location de copieurs**, et ont abouti à la **possibilité d'acquérir du matériel reconditionné**. Outre **des économies budgétaires**, ce choix permet de ne pas consommer de nouvelles ressources.

Trois questions à **Lauranne Nicolas et Charles Rilcy**, correspondants informatiques en direction régionale, respectivement sur les sites de Martinique et de Guadeloupe.



Lauranne Nicolas



Charles Rilcy

Pourquoi avoir fait le choix d'acquérir des matériels reconditionnés ?

Charles Rilcy : Certains matériels sont détruits alors qu'ils peuvent toujours servir. Le matériel reconditionné offre les mêmes performances qu'un matériel neuf. Nous avons donc choisi de remplacer nos copieurs par du matériel reconditionné pour conforter l'engagement de notre établissement dans sa démarche de transition écologique.

À l'échelle de votre direction régionale, en quoi ce choix favorise-t-il une consommation durable ?

Lauranne Nicolas : À l'échelle de nos petits départements, où la filière de recyclage des déchets est très peu structurée, notre choix d'utiliser du matériel reconditionné évite un engorgement de la filière et une pollution non négligeable. Le coût financier réduit, par rapport à du neuf, a également motivé notre choix.

Quelles autres actions sont prévues ?

Lauranne Nicolas : Nous souhaitons proposer aux agents de limiter les éditions couleur sur ces équipements. ■

RÉDUIRE ET TRIER NOS DÉCHETS

La transition écologique de l'ASP passe également par l'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et la transformation en profondeur de son quotidien, de la réduction de ses déchets à la lutte contre le gaspillage alimentaire ou énergétique.



Trois questions au groupe des ambassadeurs de la transition écologique à la direction de l'Emploi, de l'Environnement et des Politiques Sociales (DIREEPS).



Christophe Bienfait.
Cristina Contramaestre.
Micael Liber.
Sandra Moriceau.
Sonja Stojovic.

Pourquoi avoir lancé cette opération de ramassage de déchets à l'ASP ?

Dans le cadre des travaux d'élaboration du plan d'actions relatif à la transition écologique, l'une des ambassadrices a soumis l'idée du « Plogging ». Apparu en Suède en 2016, ce terme est une contraction de « plocka upp », qui signifie « ramasser » en suédois et de jogging. La pratique est simple et consiste à ramasser des débris en faisant son jogging.

Afin d'être accompagné, le groupe a sollicité **Green-minded**, une association environnementale axée sur l'éducation et la sensibilisation à la réduction des déchets et à la protection de la biodiversité.

Concrètement, comment cette action va-t-elle se déployer ?

Courant décembre 2023, l'équipe des ambassadeurs de la transition écologique a fait l'acquisition d'un lot de vingt kits de ramassage de déchets. Chaque kit est composé d'une pince de ramassage, d'un sac en toile de jute et d'une paire de gants.

Ainsi, les ambassadeurs pourront proposer aux agents de l'ASP des sessions de ramassage de déchets, par groupe de 20 personnes, sur un parcours déjà utilisé par les sportifs de l'Agence, autour des bords de Vienne. Afin que tout le monde puisse participer, des sessions de course, mais aussi de marche, seront proposées au cours du 1^{er} semestre 2024.

Cette action a-t-elle vocation à être dupliquée dans d'autres directions de l'ASP ?

Les ambassadeurs vont communiquer sur cette initiative, pour agir ensemble sur l'environnement proche et peut-être donner envie à d'autres collègues de l'ASP de la répliquer avec motivation, dynamisme et bonne humeur ! ■



La production de déchets en France

2020

- 310 millions de tonnes de déchets produits
- 48 millions de tonnes de déchets envoyés vers les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés

2030

- Réduction de 15 % des déchets ménagers par habitant
- Réduction de 50 % du gaspillage alimentaire dans la restauration (consommation, production, transformation)

2040

Fin des emballages plastiques à usage unique

Source : Ademe - Déchets chiffres-clés - Édition Juin 2023

Le tri et le recyclage, aussi bénéfiques soient-ils, ne sont pas une solution à la surconsommation d'emballages. Il est donc indispensable de réduire la quantité d'emballages à la source. Le meilleur emballage reste celui que l'on n'utilise pas !

Réduction des consommations d'eau

Concernant les consommations en eau, les robinets dans les sanitaires et les cuisines du siège à Limoges ont tous été équipés de réducteurs de débit, et la température de l'eau devrait également être revue.



Finies les bouteilles en plastique !

La prolifération du plastique est un réel danger pour notre planète. Depuis septembre 2023, l'Agence a donc décidé d'arrêter définitivement, au siège à Limoges, la distribution de bouteilles d'eau en plastique à l'occasion de réunions ou dans les voitures de service. Ces distributions représentaient un volume de plus de 4 000 bouteilles par an.

Ces bouteilles sont remplacées par des alternatives plus écoresponsables, comme des carafes et des verres pour les « grandes » réunions et les formations, et l'utilisation de gourdes personnelles pour les réunions et regroupements. L'ASP affirme ainsi son engagement en faveur de la transition écologique et la protection des océans.

En route vers le zéro déchet

En termes de réductions des déchets, plusieurs directions régionales ont investi dans des mugs (direction régionale Nouvelle-Aquitaine), des gourdes en inox (direction régionale Grand Est) ou encore des sacs en toile (direction interrégionale Antilles-Guyane) pour les agents de leurs sites. Estampillés avec le logo « Tous concernés », ces produits limiteront la vaisselle et les sacs plastiques jetables.

Par ailleurs, des campagnes de communication autour du tri sélectif, portées par les ambassadeurs de la transition écologique, sont menées au siège et dans les directions régionales. L'occasion de rappeler des bonnes pratiques aux agents.

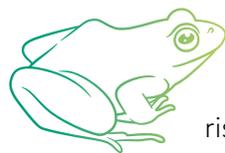
FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Un partenariat avec le parc naturel régional de Millevaches en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de la remontée d'idées d'actions des agents, **les ambassadeurs de la transition écologique du secrétariat général ont mis en place un partenariat avec le parc naturel régional de Millevaches.**

L'ASP va participer, à hauteur de 2 500 €, à une action prévue par le parc, dans le cadre d'un **contrat Natura 2000.**

L'objectif est de creuser, sur la commune de Millevaches, deux mares (ou « gouilles ») d'une surface de 20 à 30 m². Ces gouilles favoriseront la reproduction



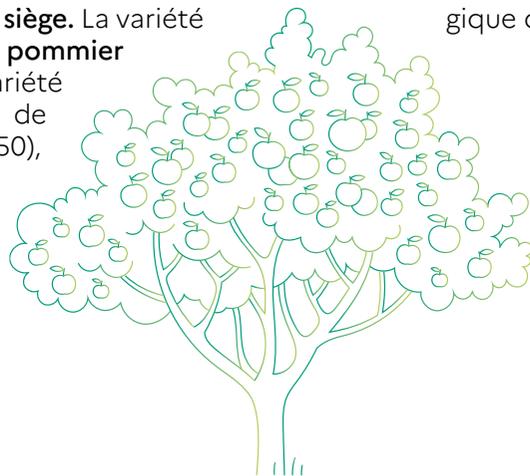
d'amphibiens (grenouilles, crapauds...) et d'odonates (libellules, notamment).

La profondeur des mares ira de 1,2 mètre à quelques centimètres sur les berges. Ces dernières seront en partie étrepées, c'est-à-dire que la couche superficielle du sol sera retournée afin de **favoriser leur fréquentation par la bécassine des marais.** La tourbe extraite sera étalée autour des mares. L'alimentation en eau sera assurée par la tourbière, elle-même gorgée d'eau. Un suivi faunistique pourra être mis en œuvre.

Planter un arbre dans le jardin du Maupas : une action symbolique

Pour présenter cette initiative, un moment convivial sera organisé au siège de l'ASP à Limoges afin de présenter, aux agents intéressés, l'action menée avec le parc régional de Millevaches.

A cette occasion, **un arbre fruitier sera planté dans le jardin du siège.** La variété sélectionnée est **un pommier de l'Estre**, une variété ancienne et rustique de pomme (datée de 1750), originaire du Limousin et d'Auvergne, et au long pouvoir de conservation.



Un spécialiste du parc régional de Millevaches animera également une conférence sur la biodiversité.

Cette action symbolique souligne l'importance d'intégrer la biodiversité dans la démarche de transition écologique de l'ASP.



NOTRE GOUVERNANCE

LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL

Depuis le début de la démarche de transition écologique, la communauté de travail a été impliquée, sollicitée et motrice dans le déploiement d'actions visant à réduire l'impact des activités de l'ASP sur l'environnement.

Tous concernés !
Un logo pour identifier cet engagement au sein de l'établissement



Les agents de l'établissement ont voté pendant l'été 2023 pour un logo qui incarne cette mobilisation « Tous concernés! ».

À l'instar d'un label, il sera le point de repère de toutes les actions qui seront menées dans le cadre de la transition écologique au sein de l'ASP.



19 septembre 2023 : lancement officiel de la démarche de transition écologique à l'ASP

Le 19 septembre 2023 marquait le top départ de la mobilisation de l'Agence sur la réduction de l'impact de son activité sur l'environnement. Plus de 1100 agents ont participé à cet événement inédit, organisé au siège de l'ASP à Limoges et retransmis en direct dans toutes les directions régionales.

Dans son discours introductif, Stéphane Le Moing, président-directeur général de l'ASP, a souligné que cet engagement dans la transition écologique ne pouvait se faire sans l'adhésion de tous les agents.

« Vous faites partie des solutions que nous allons déployer ensemble au sein de notre établissement ».

Pascal Drouin, chargé de mission transition écologique, a ensuite présenté le réseau des ambassadeurs. Francis Delage et Jérémie Tardien de la direction Financière, Juridique et Logistique (DFJL)

ont présenté à leur tour le Bilan carbone® de l'établissement et le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Grâce à la mise en place d'un tchat, les agents des directions régionales ont pu, à l'instar de ceux du siège, poser des questions qui ont été ensuite transmises aux intervenants.

L'objectif de cet événement était de sensibiliser les agents à l'impact de leur activité en termes d'émissions de gaz à effet de serre afin de leur permettre, au second semestre 2023, de réfléchir à des solutions communes à mettre en œuvre pour réduire leur empreinte.

Une démarche ascendante

Plus de **550 idées** d'actions ont émergé des différentes directions, posant les jalons du Plan de transition écologique de l'ASP.

Suite au lancement officiel de la démarche le 19 septembre 2023, de nombreux événements autour de la transition écologique ont été organisés au cours du dernier semestre 2023. Sensibilisations, formations, ateliers de réflexion ou encore interventions externes ont permis une mobilisation générale de la communauté de travail sur ce thème.

La direction générale a souhaité associer les agents à l'émergence des actions à mettre en œuvre dans l'établissement. Promouvoir l'intelligence collective est au cœur de ce projet.

Organisation d'assemblées générales sur le thème de la transition écologique



La direction interrégionale Centre-Val-de-Loire - Ile-de-France s'engage pour le développement durable lors de sa deuxième assemblée générale.



Une assemblée générale de la direction régionale Grand Est sous le signe du développement durable



Transition écologique et biodiversité à l'ordre du jour de l'assemblée générale de la direction du Développement Rural et de la Pêche



La transition écologique, au cœur de l'assemblée générale de la direction régionale Nouvelle-Aquitaine



Protection des oiseaux et sobriété numérique à la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes

Organisation de journées de sensibilisation



Journée de sensibilisation à la transition écologique pour les agents des missions de la direction générale



La transition écologique au cœur de la direction régionale Grand Est

La communication interne

La stratégie de l'ASP en matière de transition écologique doit être rendue visible et lisible par la communication interne et externe. Le déploiement de cette politique à l'ensemble de l'établissement doit entrer en résonance avec la stratégie, les contenus et les formes de la communication institutionnelle.

En interne, favoriser l'adhésion à cette stratégie passe par des actions de sensibilisation, diffusion des pratiques écoresponsables et valorisation des actions engagées.

Les objectifs en matière de communication interne visent à :

- sensibiliser l'ensemble des agents de l'Agence à ses enjeux grâce au déploiement d'un plan de communication dédié ;
- consolider la culture commune pour favoriser l'adhésion à cette stratégie ;
- développer le sentiment d'appartenance à l'ASP.

Pour cela, la mission communication doit :

- mettre en œuvre une communication régulière dans MyASP ;
- développer des outils de mise en valeur des actions dans les différentes directions grâce à la création d'une newsletter ;
- déployer une communauté écoresponsable via le réseau social d'entreprise ;
- s'appuyer sur les agents qui seront les premiers ambassadeurs de la mise en œuvre de la stratégie de transition écologique.

The image shows two screenshots from the ASP intranet. The top screenshot displays a page titled "Transition écologique : tous concernés" with a sub-header "DESIGN4GREEN, CHALLENGE D'ÉCOCONCEPTION NUMÉRIQUE". Below the text, there are two buttons: "CHAQUE GESTE COMPTE" and "COMMUNICATION". The bottom screenshot shows a voting interface with the text "À vous de voter !" and three circular buttons, one of which is checked.

MyASP, intranet de l'ASP

La communication externe

The image shows the ASP website homepage. At the top, there is a navigation bar with the ASP logo and the text "Agence de services et de paiement". Below the navigation bar, there is a large image of a hand holding a green plant. The text below the image reads "Nos meilleurs vœux pour 2024, une année placée sous le signe de la transition écologique".

Site internet de l'ASP

Compte LinkedIn de l'Agence

À l'externe, construire et développer l'image d'un établissement engagé doit se faire en cohérence avec le processus engagé autour de la marque employeur de l'ASP. Celle-ci agit sur l'attractivité, la réputation et l'image renvoyée auprès des agents de l'établissement, des candidats potentiels et des partenaires.

Conformément aux valeurs d'éthique et de transparence de l'établissement, la politique de communication veillera à la cohérence entre les actions mises en œuvre et leur valorisation à l'externe afin de crédibiliser les éléments de discours.

The image shows the ASP LinkedIn profile. The profile name is "Agence de services et de paiement (ASP)". Below the profile name, there is a post about the "Design4Green" challenge. The post text includes: "#NumériqueResponsable | L'ASP soutient son équipe qui participe au #Design4Green, un challenge international d'écoconception numérique, organisé par Institut du Numérique Responsable, Alliance Green IT (AGIT) et ESAIP, École d'Ingénieurs." Below the text, there is a video thumbnail showing people working at computers.

La mission communication conçoit d'ores et déjà des supports durables et responsables pour toutes les communications de l'établissement :

- qu'ils soient numériques (sites internet, vidéos, animations et événementiels)
- ou sous forme de papier (recyclés, impressions à encre végétale...), dont découle une charte graphique écoresponsable. Cette dernière, qui intègre déjà la nouvelle charte de l'État, sera mise à jour en tenant compte de cette dimension (logo monochrome, signature mail light, masque PowerPoint interne sans aplat de couleur...).

LE CHARGÉ DE MISSION ET LE RÉSEAU DES AMBASSADEURS

La transition écologique ne peut se faire sans des voix qui la portent et des agents qui s'engagent. C'est pourquoi l'ASP a nommé **un chargé de mission transition écologique**, accompagné d'**un réseau de 52 ambassadeurs**, présents dans chaque direction, au siège ou en région.

Pascal Drouin, chargé de mission transition écologique

Depuis 2022, l'Agence s'est engagée dans sa transition écologique. Cet engagement, insufflé par des obligations réglementaires de sobriété énergétique, reflète la volonté de Stéphane Le Moing, président-directeur général, de rendre l'ASP exemplaire en la matière. **Nous devons créer un véritable collectif** autour de ces enjeux.

Je suis convaincu que, pour un avenir meilleur, nous devons tous agir, afin de réduire nos consommations d'énergie et d'améliorer notre impact environnemental. Il ne s'agit pas de culpabiliser vis-à-vis de nos pratiques, mais de trouver ensemble **des solutions pour nous adapter à la situation climatique et environnementale** actuelle. Cela passe par des gestes du quotidien, dans nos vies privées et professionnelles : éviter des trajets en voiture, moins chauffer ou climatiser, consommer local et moins... En résumé, perdre le réflexe de consommation et réfléchir à nos véritables envies et besoins.



Pascal Drouin

Les formations

En 2023, Pascal Drouin a proposé des formations intitulées « **B.a.-ba du Climat** » (formation au Centre national d'enseignement à distance (CNED)). L'objectif ? **Sensibiliser les managers et les ambassadeurs de la transition écologique aux problématiques environnementales et à la prise de conscience sur la nécessité d'une sobriété énergétique.**

Parmi les thématiques abordées lors de la formation :

- une présentation du changement climatique et de ses impacts,
- les conclusions et scénarii du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),
- la sauvegarde de la biodiversité,
- des échanges concernant la surexploitation des ressources naturelles,
- les dimensions sociétales des enjeux climatiques,
- des pistes pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Ces sessions de sensibilisation ont permis aux participants d'avoir **une vision globale des enjeux du changement climatique et de la biodiversité, et de l'urgence à agir** à tous les niveaux.

Le réseau des ambassadeurs de la transition écologique

Avec l'appui de leurs directions, de leurs collègues, de la mission nationale et du secrétariat général, **les 52 ambassadeurs de la transition écologique** ont pour mission d'**animer la démarche de transition écologique au sein de l'ASP, d'encourager et d'accompagner les agents** dans la réflexion collective.

Leur rôle :

- être un relais d'information et de sensibilisation auprès des agents ;
- accompagner la communauté de travail dans leurs propositions d'actions en faveur de l'environnement ;
- remonter les initiatives proposées par les agents auprès de la mission transition écologique ;
- chercher des partenariats locaux avec les autres administrations ou les entreprises voisines (par exemple : solutions de covoiturage, actions sur un bâtiment commun, tri de déchets...).

LE COMITÉ DE PILOTAGE ET LA GOUVERNANCE

Une **gouvernance spécifique** a été mise en place pour assurer le déploiement du **Plan transition écologique** de l'ASP.

Le comité de pilotage

Le **comité de pilotage** fixe les orientations générales et les axes à décliner un plan d'action opérationnel. Il **valide les propositions d'actions, les bilans annuels, les faits marquants et la déclinaison de la stratégie nationale** au niveau des directions régionales.

Les principales missions de ce comité :

- **assurer** la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de transition écologique et l'élaboration et le pilotage d'un plan d'action ;
- **impulser et accompagner** la transition écologique à opérer au sein de l'établissement ;
- **mobiliser** les acteurs internes autour de ses enjeux ;
- **valoriser et rendre compte** de la contribution de l'ASP dans ce domaine.

Ses membres :

- **Stéphane Le Moing**,
Président-directeur général
- **Armand Sanséau**,
Directeur général délégué
- **Vianney Bourquard**,
Secrétaire général
- **Laurence Serrano**,
Cheffe de la mission communication et études
- **Thierry Cottin**,
Directeur financier, juridique et logistique
- **Jean-Paul Pineau**,
Directeur territorial délégué Océan Indien et représentant des directions régionales
- **Bernard Juniel Briolin**,
Directeur territorial délégué Antilles-Guyane et représentant des directions régionales

Les directions régionales

Afin d'assurer une mise en œuvre opérationnelle des actions et projets, la **prise en compte des contextes locaux et des moyens mobilisables** est indispensable. Pour cela, les **directions régionales** sont au **cœur du dispositif opérationnel** de la stratégie dans leurs sites.

Le niveau national interviendra sur les actions qui nécessitent la mobilisation d'un budget important.

Les actions qui émaneront des directions régionales enrichiront le plan d'action national.

Les parties prenantes

Le **plan d'action** renforce le **besoin d'échanger et d'expérimenter**. Il devra se mettre en œuvre de façon participative grâce à l'animation du réseau des ambassadeurs et la communication interne. Ce plan d'action est évolutif et se nourrira des initiatives et propositions émanant des directions.

Une **communication régulière** sera assurée auprès des **représentants des personnels et organisations syndicales** sur la mise en œuvre et le suivi du plan d'action au niveau national et éventuellement au niveau des directions régionales selon les actions envisagées.

L'avancement du plan d'action

L'avancement du plan d'action sera suivi par un **tableau de bord opérationnel** permettant d'assurer un **reporting global auprès de la direction générale** sur les actions engagées.

Ce reporting permettra, par ailleurs, d'alimenter la communication interne et externe de l'établissement.

LES ACTIONS

Nous avons fait le choix de vous présenter **des actions innovantes, structurantes**, avec des niveaux d'engagement différents et qui représentent les directions régionales et celles du siège.

Les actions de portée nationale ou spécifiques au siège

ACTIONS	PILOTES	ÉCHÉANCES	INDICATEURS	OBSERVATIONS
SENSIBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL				
Mettre en place un plan de formation de l'ensemble des agents	DRH	2024	Nombre d'agents formés	Les établissements publics ne sont pas inclus dans le plan gouvernemental Orientation vers la « Fresque du climat » et « Atelier 2 tonnes » Accompagner l'éco-anxiété
Utiliser le logo « Tous concernés » sur l'ensemble de nos documents institutionnels	Toutes directions DNSI	2024	Mise en place	
Actions de communication	MCE	2024	Nombre d'articles publiés	Articles MyASP, création de fiches services Communication externe sur le site Internet Communication sur les chiffres de consommation d'énergie et leur évolution Communication sur les actions mises en place et leurs résultats Carte de France des actions Étudier et réaliser la mise en place de « nudges » pertinents Communication sur les aides disponibles (ADEME, ANAH...) Revue de presse dédiée à la Transition écologique
PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (BÂTIMENT ET USAGES)				
Audits énergétiques des bâtiments	DFJL	2024	Nombre d'audits réalisés	2023 pour les six bâtiments en propriété 2023 et après pour les sites en location
Rénovation énergétique des bâtiments dont l'ASP est propriétaires	DFJL	2024 et après	Bilan des économies d'énergie réalisées	2023-2025 : Limoges siège et Clermont Ferrand (phase d'études) 2024 et après : Rennes (phase d'études) Autres sites selon résultats des audits énergétiques Programmation prochain SPSI

Maintien et développement de la mise en œuvre de la circulaire du Premier Ministre n° 6343/SG du 13 avril 2022 relative au chauffage des bâtiments de l'Etat (chauffage à 19 ° et clim 26°)	DFJL, DRs	2024 et après	Bilan des économies d'énergie réalisées	Suppression de l'eau chaude dans les zones sanitaires (sauf douches) Assortir d'une communication sur le lavage des mains Difficultés de régulation sur certains sites
Travaux d'aménagement des sites et réduction des surfaces louées dans le respect de la circulaire N° 6392-SG du 8/2/23 et anticipation du décret tertiaire	DFJL, DRs	2024 et après	Après travaux : - Ratio m ² /résident - Taux de foisonnement - Surfaces libérées	Concertation nécessaire en CSA et formations spécialisées Attention à porter aux conditions de travail en général et notamment les ambiances sonores qui sont réglementées par le code du travail.
Rénovation du système de climatisation du bâtiment, refroidissant également le data center de l'ASP, avec utilisation de la technologie du « free cooling»	DFJL et DNSI	2024-2025	Réduction des consommations	Limoges (siège)
TRANSPORTS				
Encourager le développement du télétravail et accès à la visio-conférence pour chaque agent de l'établissement afin de limiter les déplacements Expérimenter la fermeture des sites 1j par semaine	DRH, DNSI, DRs	2024 et après	Moyenne de jours de télétravail	Concertation nécessaire en CSA
Installation de bornes de recharges pour véhicules électriques	DFJL, DRs	2024 et après	Nombre de bornes installées	
Renouvellement du parc de véhicules administratifs par des véhicules électriques ou hybrides	DFJL, DRs	2024 et après	Nombre de véhicules remplacés	Diminution du nombre de véhicules Action conditionnée à l'installation des bornes de recharge. Étude nécessaire pour l'adéquation des véhicules achetés à leur utilisation (distance entre sites, relief...).
Limiter la vitesse des véhicules de service à 110 km/h sur autoroute pour les déplacements non urgents	DFJL, DRs	2024	Nombre de véhicules équipés Nombre d'actions de sensibilisation	Mise en place de signalétique dans les voitures. Communication sur MyASP ou autre
Autoriser le covoiturage avec les véhicules de service	DRH, DFJL	2024	Prise de décision	Expertise juridique à mener sur la faisabilité et sur le coût
Etude pour la mise à disposition des agents d'un outil de réservation de covoiturage	DNSI, DRH	2024	Nombre de réservations	Tous sites domicile/travail et déplacements professionnels

Augmenter le taux de prise en charge de l'abonnement transports en communs Inclure la marche dans le forfait mobilité durable	DRH	2024	Demandes supplémentaires de prise en charge	Etude juridique à faire sur le cumul avec le forfait mobilité durable Concertation nécessaire en CSA
Sensibiliser les agents aux mobilités douces	MCE	2023 et après	Nombre d'actions de sensibilisation	
NUMÉRIQUE				
Finaliser la dématérialisation des procédures	DNSI directions métier	2024	Nombre de dispositifs « papier » supprimés	À finaliser sur l'ensemble des procédures internes et externes gérées par l'agence
Limiter le nombre de logiciels installés	DNSI	2024	Nombre de logiciels supprimés	Déjà en cours : privilégier des logiciels polyvalents (ex : PUMA) Limiter le nombre de logiciels non utilisés (outil en place Interact)
Optimisation de l'utilisation des postes de travail	DNSI	2024		Gestion et mesure des possibilités d'économies au niveau des postes de travail (politique d'impression, de mise veille, etc...).
Limiter l'utilisation de l'espace serveur	DNSI	2024	Espace serveur économisé	Déjà en cours. Améliorer la gestion électronique des données (Alfresco, docubase...) Suppression des fichiers obsolètes (création d'une nouvelle arborescence pour ne garder que ce qui est utile)
Remonter la température de consigne des salles serveurs	DNSI et CIDR	2023	Mise en place effective	Température conseillée par ASHRAE : 23°C à 25°C. Analyse de risque à faire par la DNSI
Généralisation de la téléphonie sur IP	DNSI DFJL	2024	Nombre de postes supprimés	Suppression des téléphones fixes et des téléphones portables dédiés aux télétravailleurs (remplacement par la solution IP)
Etudier la possibilité de passage à Linux en remplacement de Windows	DNSI	2024		
Optimiser les débits vidéo : Diminuer la résolution des visioconférences Privilégier l'audio simple	DNSI	2024		
Optimiser les solutions de transferts de fichiers	DNSI	2024		Rocketchat France Transfert...
Utiliser des fonds d'écran plus sombre	DNSI	2024		

Écoconception des applications	DNSI	2024		Axer sur l'évolutivité, la limitation des besoins en ressources... -Limitation des échanges (« dites-le moi une fois ») -Intégrer l'exigence aux cahiers des charges des prestataires
Sensibilisation à la frugalité numérique	DNSI DRH	2023 et après	Nombre d'agents formés	Webinaire obligatoire à mettre en place.
Rédaction et diffusion d'un référentiel de bonnes pratiques numériques	DNSI MCE	2023	Diffusion du référentiel	
Participation au « Digital Clean up Day »	DNSI MCE	2024	Inscription à l'évènement	Challenge inter-entreprises sur la sobriété numérique
POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES (SPASER)				
Gestion de la fin de vie des matériels, privilégier la réutilisation	Toutes directions DNSI	2024	Nombre de matériels donnés à la plate-forme des domaines ou vendus aux enchères	Sensibiliser à l'utilisation de la plateforme de dons des domaines. Vendre les matériels obsolètes aux enchères et réaffecter le fruit des ventes aux fonds verts.
Mettre en place une politique d'achats écoresponsables (SPASER)	DFJL	2024		Action en cours Mise en place de clauses sociétales et environnementales spécifiques dans les cahiers des charges marchés publics.
Allonger la durée de vie des véhicules	DFJL	2024	Durée de vie moyenne des véhicules	À mettre en place en cohérence avec le souhait de remplacer certains véhicules thermiques par des véhicules bas-carbone
Allonger la durée de vie des matériels informatiques et réduire leur nombre	DNSI	2024	Immobilisations bureautiques	Action en cours : politique de l'ordinateur unique avec exceptions justifiées (professionnelles, handicap...)
Favoriser la maintenance par rapport aux nouveaux achats	DFJL, DRs	2024		
Mesurer les économies réalisées grâce aux actions de transition écologique et réaffecter ces fonds à la transition écologique	DG DFJL	2024	Montants réaffectés	

Les actions à mener sur sites

ACTIONS	PILOTES	ÉCHÉANCES	INDICATEURS	OBSERVATIONS
SENSIBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL				
Inclure le sujet de la Transition écologique dans les AG et réunions de service (CODIR...) Organisation de conférences, de sorties thématiques Mise en place de temps d'échanges en interne	Directeurs Ambassadeurs	2024	Nombre de réunions	Intervenants internes et/ou externes
Partager les bonnes pratiques (affiches, nudges, articles...)	Ambassadeurs	2024		
Communiquer sur les résultats des actions mises en place	Directeurs Ambassadeurs	2024		Communication sur les actions mises en place et leurs résultats
Participation à des challenges (mobilité, sobriété...)	Directeurs Ambassadeurs	2024	Nombre d'évènements organisés Nombre de participants	
PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (BÂTIMENT ET USAGES) - ÉCONOMIES D'EAU				
Traitement des toitures : - Renforcement de la réflexion solaire - Végétalisation - Panneaux solaires	DFJL DRs	2024 et après	Travaux réalisés	Uniquement possible sur les bâtiments dont nous sommes propriétaires À intégrer dans les travaux de rénovation énergétique
Traitement des façades et menuiseries : - Isolation ou changement de menuiseries - Installation de pare-soleils - Isolation des façades	DFJL DRs	2024 et après	Travaux réalisés	À coordonner avec les travaux de rénovation énergétique
Généraliser l'installation d'éclairages LED Installation de détecteurs de mouvement dans les parties communes Diminuer le nombre de ponts d'éclairage dans les couloirs	DFJL, DRs	2024 et après	Bilan des économies d'énergie réalisées	À coordonner avec les travaux de rénovation énergétique Maintenir un éclairage suffisant pour éviter le risque de chute
Fourniture de multiprises à interrupteur	DFJL, DRs	2024 et après	Nombre de multiprises fournies	

Arrêt de la réfrigération des fontaines	DFJL, DRs	2024 et après		Le code du travail Article R4225-2 prévoit que : l'employeur met à la disposition des travailleurs de l'eau potable et fraîche pour la boisson (<15°C).
Installer les badgeuses près des escaliers plutôt que des ascenseurs	DFJL, DRs	2024 et après		Concertation nécessaire en CSA et formation spécialisées
Ajustement du chauffage et de la climatisation des locaux inutilisés (salles de réunion)	DFJL, DRs	2024 et après		
Etudier la possibilité de récupération d'eau de pluie (Chasses d'eau, arrosage...)	DFJL, DRs	2024 et après		
Faire un diagnostic des fuites d'eau et installer des détecteurs de fuite	DFJL, DRs	2024 et après		
Vérifier et réparer l'ensemble des chasses d'eau à double débit	DFJL, DRs	2024 et après		
Installer des mousseurs sur les robinets et des robinets à bec haut	DFJL, DRs	2024 et après		
TRANSPORTS				
Contact avec les collectivités territoriales pour améliorer la desserte des bureaux par les transports en commun	DFJL, DRs	2024 et après		
Mise en place de plans de covoiturage interentreprise : Cartographie des agents Contacts avec entreprise et/ ou administrations voisines Application partagée	DFJL, DRs	2024 et après		
Fournir un plan des transports en commun disponibles à tous les agents	DFJL, DRs	2024 et après		
Mutualisation de véhicules avec d'autres administrations	DFJL, DRs	2024 et après		
Mise à disposition de vélos de service	DFJL, DRs	2024 et après		Expertise à mener sur la dangerosité et la responsabilité (formation des cyclistes)
Augmenter la capacité et la sécurisation des abris vélos, mise à disposition de prises de recharge	DFJL, DRs	2024 et après		
Financer les accessoires pour les vélos	DFJL, DRs	2024 et après		Concertation nécessaire en CSA et formation spécialisées
Proposer des ateliers de réparation de vélos	DFJL, DRs	2024 et après		En interne ou en externe

NUMÉRIQUE				
Couper le WiFi la nuit	DFJL, DRs	2024 et après		
RÉDUCTION DES DÉCHETS				
Arrêt de l'achat de plastique à usage unique (bouteilles d'eau, gobelets et touillettes des distributeurs automatiques)	DFJL, DRs	2024 et après		
Arrêt d'achat de goodies en plastique, éviter les plantes artificielles...	DFJL, DRs	2024 et après		
Fourniture de vaisselle aux agents et visiteurs (mugs, verres...)	DFJL, DRs	2024 et après		
Privilégier les éponges et serviettes par rapport à l'essuie-tout	DFJL, DRs	2024 et après		
Généraliser le tri des déchets : Augmenter le nombre de poubelles de tri Supprimer les bacs « tout-venant », notamment dans les bureaux	DFJL, DRs	2024 et après		
Installer des composteurs, espaces potagers (permaculture) et/ou de poulaillers dans les espaces extérieurs	DFJL, DRs	2024 et après		
BIODIVERSITÉ				
Diversifier les espaces verts et introduire des essences consommatrices de CO2 et/ou mellifères, d'arbres fruitiers	DFJL, DRs	2024 et après		
Participer à des actions de restauration des écosystèmes et/ou de décarbonation : Restauration de zones humides Replantations d'arbres, de haies	DFJL, DRs	2024 et après		Veiller à l'aspect non-rémunérateur des actions entreprises pour les entités bénéficiaires
Installation d'hôtels à insectes dans les espaces extérieurs	DFJL, DRs	2024 et après		À étudier au cas par cas. Respecter la réglementation sur l'implantation et prévenir les personnes allergiques aux piqûres d'insectes pour qu'elles prennent leurs précautions (injection adrénaline).
Organisation de bourses d'échanges de végétaux et/ ou de graines entre agents	DFJL, DRs	2024 et après		Veiller à respecter les réglementations sanitaires (végétaux importés notamment ou vecteurs de maladies)

